

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 12 avril 2021**

Délibération n° CCPC/2021102-023

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET (procuration à P. Blanque) Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration à H. BAUDET) Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à Jean-Louis LACUBE), Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Pierre RIU (procuration à Pierre BATAILLE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 6 avril 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Budget ZAE MATEMALE compte administratif 2020**

Le lundi 12 avril 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Selon l' Art L.2121-31 du CGCT et après présentation du compte administratif le président soumet au vote :

Selon montants arrêtés :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	3 358,21€	2 495,09 €
Report 2019	10 807,89€	0 €
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	18 194,300 €	8 297,01 €
Report 2019	385 073,03€	

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE VALIDE (32 POUR, 1 CONTRE) :**

- **Le compte administratif**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 12 avril 2021

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 15-04-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 15-04-2021  
**NOTIFICATION FAST**

